

Nos missions traditionnelles

Le savoir-faire assuré de mon expert-comptable

Les données comptables de votre entreprise, leur traitement, leur analyse, sont indispensables pour gérer correctement et prendre les bonnes décisions : ne négligez pas votre comptabilité !

Si vous désirez vous décharger complètement de la comptabilité de votre entreprise, nous nous occupons de toute la tenue comptable. Vous pouvez vous consacrer sereinement à votre cœur de métier.

Si vous désirez l'accompagnement dans l'organisation de votre service comptable, de la formation, des conseils, une tenue partagée en ligne, de la révision, supervision, audit : tout est possible, nous vous proposons du sur-mesure.

L'expert-comptable a le savoir-faire dans ce domaine et réalise ses travaux dans le respect de normes professionnelles.

En complément de sa mission, et dans le respect des textes, l'expert-comptable vous accompagne dans la gestion sociale de votre entreprise.

Le social occupe une place importante dans l'organisation et le développement des entreprises. Dès l'embauche du premier salarié, le chef d'entreprise est confronté à des obligations récurrentes qui impliquent l'établissement de bulletins de paie et la tenue de livres légaux.

L'expert-comptable, c'est la garantie d'une gestion sociale maîtrisée.

Du fait de nombreux statuts juridiques existants, il vous est particulièrement difficile d'analyser et d'identifier rapidement les solutions les plus adaptées à vos besoins. Nous sommes à vos côtés pour vous aider à faire le bon choix.

L'expert-comptable peut vous aider à choisir la forme juridique la plus avantageuse. Il peut également vous accompagner dans la rédaction des statuts et l'accomplissement des formalités. Une fois la société créée, l'expert-comptable peut se charger des formalités juridiques telles que le dépôt des comptes, les modifications statutaires, la transformation ou encore la dissolution de la société.

Lors de grandes décisions, nous vous guidons vers les meilleurs choix afin d'optimiser votre situation.

Vous vous posez les questions suivantes :

- A quoi sert la comptabilité, quelles informations m'apporte-t-elle?
- Quelles sont mes obligations légales et règlementaires, en fonction de la taille et du secteur d'activité?
- Quels sont mes besoins propres en matière de données et informations et comment m'organiser pour les satisfaire ?
- Pourquoi faire appel à un expert-comptable ?

- Comment l'expert-comptable peut-il m'aider dans la gestion de mon personnel?
- Quelles sont mes obligations légales et réglementaires, en fonction de la taille et du secteur d'activité?
- Quelles sont les aides dont je peux bénéficier en tant qu'employeur?
- Quel est le statut juridique le plus avantageux, en fonction de ma situation personnelle et professionnelle?
- Quelles sont les conséquences sociales sur ma rémunération?
- Quel régime fiscal convient le mieux à ma situation?
- Quelles sont les formalités de constitution d'une société ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

La comptabilité de l'entreprise :

- Nous vous informons sur l'utilité de la comptabilité et toutes les riches informations qu'elle peut vous apporter
- Nous connaissons parfaitement les obligations légales et réglementaires en matière de comptabilité et vous en assurons leur respect
- Nous vous aidons à définir vos besoins et vous proposons un service sur-mesure, pouvant aller de la tenue complète à un conseil de professionnel
- L'expert-comptable a été désigné par le législateur comme le seul professionnel indépendant pouvant faire profession de la tenue, la révision et la supervision de la comptabilité : nous réalisons nos travaux dans le respect des règles qui vous assurent qualité, sécurité et confidentialité

La réponse à vos obligations légales :

- Nous établissons les bulletins de paie et les diverses déclarations sociales obligatoires
- Nous connaissons parfaitement les obligations légales et réglementaires en matière sociale et vous en assurons de leur respect
- Nous optimisons l'embauche de vos salariés pour vous faire bénéficier des aides auxquelles vous pouvez prétendre

L'assistance en matière juridique :

- Nous vous conseillons sur l'optimisation de votre situation personnelle et professionnelle, pour être certain de toujours adopter le statut le plus avantageux!
- Nous mesurons l'impact fiscal et social du choix du statut juridique
- Nous vous fournissons un comparatif clair et précis des différentes formes juridiques
- Nous vous conseillons dans le choix du régime fiscal à adopter
- Nous vous aidons à respecter toutes vos obligations déclaratives

Bénéfices :

L'expert-comptable met à la disposition du chef d'entreprise tout son savoir-faire, pour plus d'efficacité et de sécurité.

- sa connaissance de l'entreprise : elle lui permet de repérer les opportunités ou d'alerter sur certains écueils à éviter.
- Ses compétences techniques : garanties par son obligation de formation permanente, son suivi régulier des textes et le développement constant de ses outils.
- Sa déontologie : elle garantit indépendance et discrétion.

- **Faites confiance** à notre expertise et notre savoir-faire
- **Sécurisez** la mise en conformité avec vos obligations et évitez les irrégularités et les erreurs
- **Soyez vigilant et anticipez** les risques et opportunités, grâce à la bonne information comptable

Nos modalités d'intervention :

- **Information et conseil garantis**, conformément au Code de déontologie de notre profession et nos normes professionnelles
- **Lettre de mission de présentation des comptes** qui formalise nos engagements réciproques

